

## COMMUNE DE TRONGET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
11 juillet 2022

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 28 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Jean-Bernard CONTOUX

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Laurent BRUN

---

#### Motion concernant la réorganisation des trésoreries N° 21/2022

---

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie du Montet dont dépendait la commune est fermée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Depuis la commune traite directement avec le Centre des Finances Publiques d'Yzeure. Ce changement a des conséquences très négatives dans la gestion des opérations comptables ainsi que dans les relations avec la trésorerie.

En effet, les délais de paiement très excessifs mettent en difficulté les fournisseurs et particulièrement les artisans qui font des travaux dans les communes.

Monsieur le Maire souligne également que cette décision pénalise l'attractivité du territoire rural. L'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental. Le bassin de vie se voit donc directement pénalisé par ces fermetures qui ont pour conséquence :

- l'éloignement de services de base à la population au détriment des contribuables et des collectivités territoriales et de divers organismes des 25 communes de la Communauté de Communes ;
- la perte d'un service public majeur sur le territoire communautaire.

Alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, cette fermeture :

- constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux qui sont oubliés des politiques d'aménagement ;
- amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques de la Communauté de Communes ;
- engorge la Trésorerie de Moulins ;
- contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP.

Ainsi, les habitants des communes rurales de notre Bocage Bourbonnais se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes centres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Souhaite attirer l'attention de Mme la Préfète sur cette situation inconfortable aussi bien pour les maires, que les secrétaires mairies et les divers prestataires et redevables.**

ONT VOTE POUR : 14  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,  
Fait à Tronget, le 02 août 2022

ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le  
et publié le

Le Maire,  
  
**Jean-Marc DUMONT**

